

Demande d'aménagements spécifiques

Formations : Agricadre - Bachelor - Ingénieur - Licence pro - Master

Vous êtes admis(e) à l'ESA et vous êtes en situation de difficulté ou handicap.

Vous avez besoin, soit :

- d'un aménagement de la formation (visuel, auditif, moteur, pédagogique, etc.),
- d'une aide matérielle et/ou humaine,
- et/ou des besoins de compensations (aménagements d'épreuves aux examens).

1. **Après un entretien** avec Julie GAULTIER, Référente handicap ESA

2. **Contactez le Service de Santé Universitaire (SSU)**

SSU - Université d'Angers

Campus de Belle Beille - La Passerelle
2 Rue Joseph Lakanal
49045 ANGERS

Tél : 02 41 22 69 10 / secretariat-ssu@univ-angers.fr

Horaires : 8h45 à 17h45

Ligne bus n°2 - Arrêt : Restau U

Tramway B et C - Arrêt : Belle-Beille Campus

Pour bénéficier des dispositions particulières et réglementaires relatives aux examens, il vous est indispensable de contacter le Service de Santé Universitaire afin d'obtenir un **certificat médical d'aménagements spécifiques**.

Le médecin du Service de Santé Universitaire habilité MDA 49 (Maison Départementale de l'Autonomie) évaluera vos besoins de compensation et/ou d'adaptation pédagogique, et préconisera des aménagements selon votre situation d'un point de vue médical.

Pour ce rendez-vous, vous devez vous munir de :

- **Votre dossier médical** : éléments récents, datant de moins de 2 ans (si possible).
- **Votre carnet de santé**
- **Si vous en avez, des éléments transmis par la MDA** - Maison Départementale de l'Autonomie 49 **ou la MDPH** - Maison Départementale des Personnes Handicapées de votre département d'origine.
- **Copie de l'aménagement obtenu pour le dernier examen.**

3. Après le rendez-vous au Service de Santé Universitaire :
remettez le certificat médical au référent handicap ESA.

Julie GAULTIER - Référente handicap ESA
j.gaultier@groupe-esa.com - 02 41 23 55 06 - Bureau 4.270 (4^{ème} niveau) – ESA Angers